

FRANCE - DORDOGNE - PERIGORD

CAPDROT

*Nu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du 11 05 1935*



ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

I - RAPPORT DE PRESENTATION

1 - Objectifs de l'étude	page	2
2 - L'analyse du site	page	3
3 - Bourg et hameaux	page	24
4 - La Z.P.A.U.P de Capdrot	page	32

1 - Objectifs de l'étude

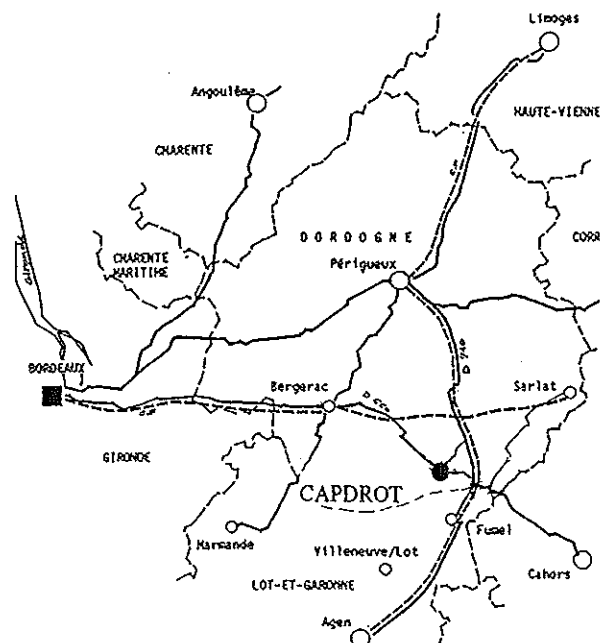
L'étude de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de Capdrot a pour objet de :

- Sauvegarder les richesses du patrimoine communal en les inventoriant, en les analysant, en les faisant connaître et apprécier, enfin en réfléchissant aux moyens de les mettre en valeur. Aider à la prise de conscience du fait que l'environnement qui nous entoure est fragile et que les atteintes qui lui sont portées sont irréversibles.
- Dynamiser la vie locale en lui donnant, par cette mise en valeur de son patrimoine, un rayonnement et une capacité d'attraction.
- Constituer un outil de gestion urbaine et paysagère, capable de maîtriser les problèmes d'autorisation de travaux, de plantations, de permis de démolir et de construire.

Cette étude s'inscrit de plus dans une réflexion plus large menée sur
le **Grand site médiéval** de la **bastide de Monpazier**
du **château de Biron**
et de la **collégiale de Capdrot**.

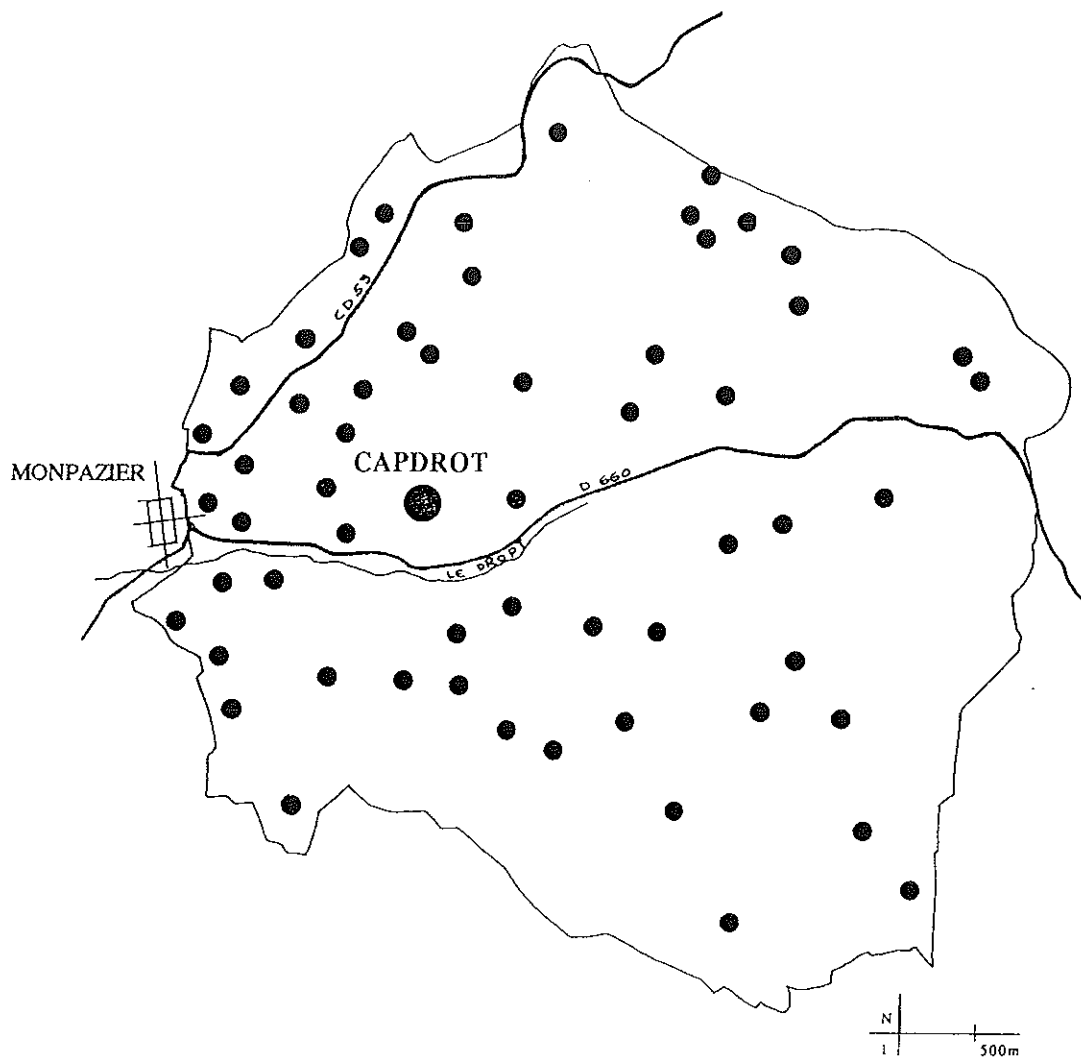
Dans ce sens, la Z.P.P.A.U.P a pour objet non seulement de mettre en valeur le patrimoine de la commune, mais aussi celui d'un des lieux marquants de l'histoire et du paysage de ce Grand site.

2 - Analyse du site



Capdrot en Dordogne

Capdrot est située dans le canton de Monpazier aux confins sud-est de la Dordogne, à la "tête du Dropt" qui prend sa source sur la commune. Affluent de la Garonne, le Dropt (ou Drot, ou Droth) marque la limite entre deux paysages, celui des plateaux périgourdins du Pays-aux-Bois et celui plus ouvert des collines du Lot-et-Garonne.



Le territoire communal

La commune a une superficie de 4372 ha.

Le bourg situé à une altitude de 250m, occupe une position un peu excentrée, en balcon au dessus du Dropt.. Il fédère une population répartie dans de nombreux écarts, sur tout le territoire communal.

Le bourg est desservi par les deux voies principales qui traversent la commune :

- la D 53 au nord de Capdrot;
- la D 660 qui relie d'est en ouest, dans la vallée, les bastides de Villeréal, Monpazier et de Villefranche-du-Périgord.

Cadre de vie

Capdrot compte une population de 502 habitants et est une des deux communes les plus peuplées du canton. Cette population, presque équivalente à celle de Monpazier -chef-lieu du canton- représente le quart de la population de ce canton.

Le cadre de vie est caractérisé par :

- un habitat dispersé en de nombreux hameaux;
- une très grande majorité d'actifs ayant une activité à caractère agricole.

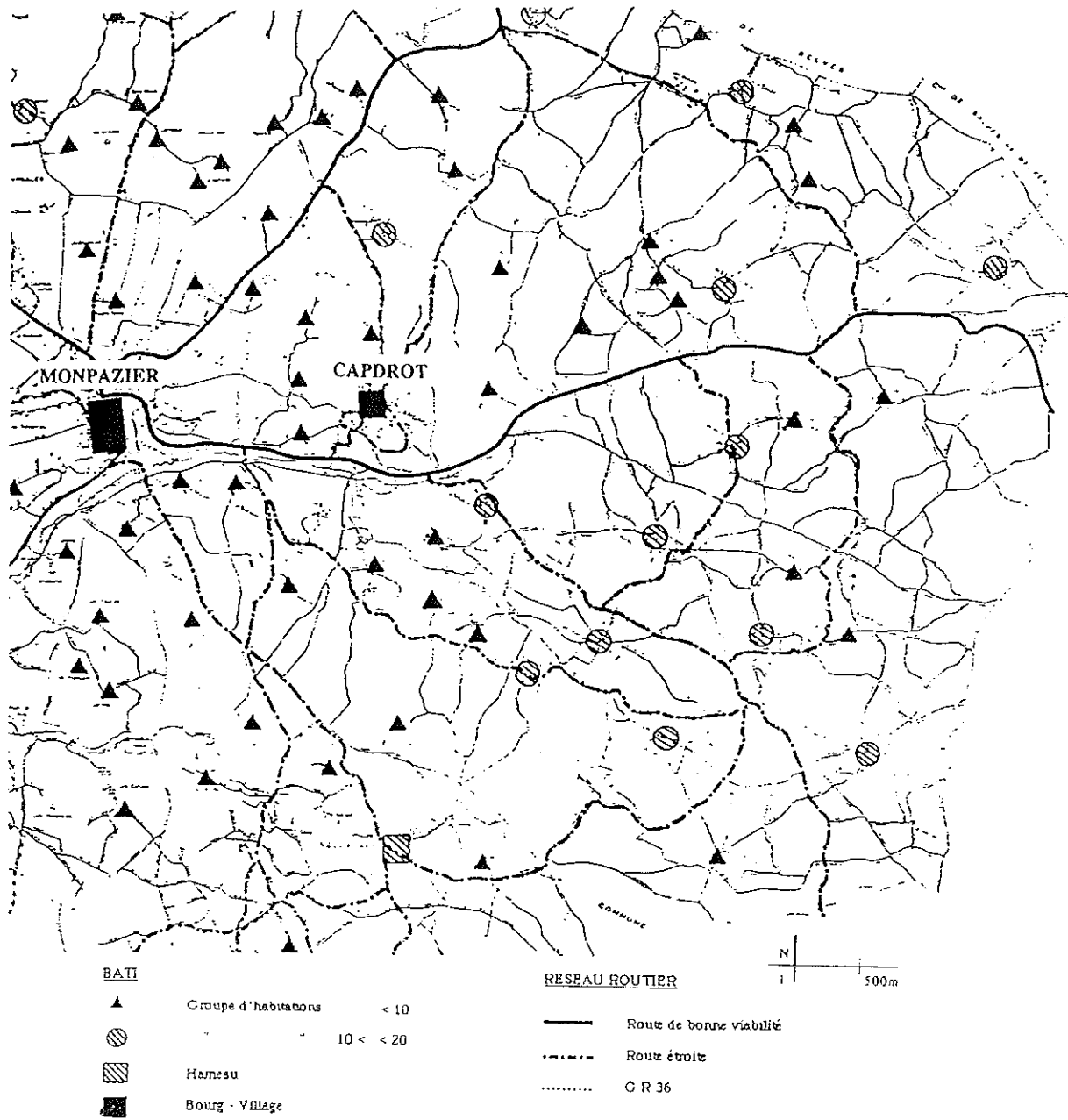
La population, dont la densité est équivalente à la moyenne des densités des populations dans le canton, a connu entre 1982 et 1990 un accroissement sensible. Cet accroissement a été deux fois supérieur à l'accroissement de la population dans l'ensemble du canton.

	Capdrot	Le canton
Population 1990	502 hab	2182 hab
- variation 82/90	+ 7,49%	+ 3,86%
- densité	0,11 hab/ha	0,15 hab/ha
Logements 1990	205	1163
- rés. principales	74%	69%
- rés. secondaires	21%	20%
- log. vacants	5%	11%
Nombre d'actifs	115	812
- actifs agricoles	87%	44%

On remarquera que la population de Capdrot qui comptait 1082 habitants en 1815, n'en compte déjà plus que 1177 en 1865 et 606 en 1937.

Les mutations que connaît aujourd'hui le monde agricole devront être accompagnées d'une réflexion permanente afin d'éviter d'une part une déstructuration des formes d'urbanisation en hameaux, et d'autre part le mitage des accès aux bourgs de Capdrot et à la bastide de Monpazier, pôle d'attraction du canton.

Principales liaisons routières et importance des hameaux.



Capdrot et son histoire

Aux origines ...

Si l'on n'ignore pas les origines très anciennes de Capdrot, leur mémoire nous en est cependant parvenue par bribes seulement.

De nombreux vestiges préhistoriques témoignent d'établissements humains très anciens aux lieux-dits:

Le Moulin-à-Vent	Les Taillades	Les Fontanelles	Le Béroy	Le Pech del Rat
Barsalio	Joulieux	Fachereuille	La Lenotte	Les Places.

De l'époque celtique peu de vestiges, sinon la mémoire du "gai" où le Dropt prend sa source, corruption de "ga-ouil" ou "source dans les prés" et celle de pierres levées à Peyrecourt, Bonnefon, Janoutet.

De l'époque romaine, on retiendra l'étymologie de "Caput Droti" -Tête du Drot- et le souvenir d'une voie ancienne -le "Grand Chemin"- qui longe la commune au lieu-dit le Moulin-à-Vent. Cette voie pourrait avoir été reliée au réseau des voies romaines, et des vestiges de pavement en pierres subsisteraient encore, dit-on, sous le revêtement de la route actuelle.



Carte de Cassini 1783/85 - Extrait

Du moyen âge à nos jours.

La création au III^{ème} siècle d'une première communauté chrétienne à Capdrot est attribuée à Saint Front. Capdrot devint alors rapidement un centre florissant de vie religieuse et le siège d'un archiprêtre qui étendait sa juridiction sur 68 paroisses du diocèse de Sarlat. Devenue centre européen de pèlerinage à la "Vierge noire" qui y était exposée, l'église de Capdrot fut érigée en collégiale en 1318 par le pape Jean XXII, et dotée d'un chapitre.

Jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle, la collégiale et le bourg sont très prospères. Le chapitre, pour sa part, assure le fonctionnement religieux du sanctuaire, la gestion de la juridiction ainsi que le rayonnement d'une très importante école médiévale. Le plus célèbre de ses chanoines fut ambassadeur du pape Innocent IV, médecin réputé attaché au service de la reine de Chypre. Rien ne subsiste aujourd'hui de cette école si ce n'est une certaine impression de "vide" dans un village qui semble chercher sa mémoire.

Puis la guerre de Cent ans et la peste ruinent la région de Capdrot. Un siècle plus tard la collégiale est endommagée par un tremblement de terre et les chanoines terrifiés par pillages et exactions vont abandonner Capdrot. En 1492, ils sont transférés par une ordonnance épiscopale de Pons de Salignac -confirmée par Innocent VIII- dans la bastide de Monpazier, bien protégée par des remparts et pourvue d'une église qui deviendra collégiale à son tour. C'est au XVI^{ème} siècle que Capdrot sera définitivement ruinée par les Réformés qui abattent l'église en grande partie.

De nombreux vestiges témoignent de l'importance de Capdrot à l'époque médiévale, en particulier :

- Vestiges de la collégiale
- Motte castrale médiévale à Bonnefon
- Village abandonné du Conte, avec mémoire d'une chapelle
- Sépultures médiévales aux Vignes du Gaï
- Vestiges et meules aux Rocs Pointu et de Michel.

Les temps modernes verront se construire sur la commune des demeures dont certaines marquent encore aujourd'hui le paysage de la commune : Lauzerte, Castel Merle, La Clausade, le château de Peychegut détruit en 1943.

D'autres souvenirs évoquent aussi des moments forts de l'histoire de Capdrot : la croix du Gaï, dressée à la source du Dropt, rappelle le désastre de la peste qui ravagea le pays, et l'arbre de la lumière planté en 1928 à côté de l'église commémore l'arrivée de l'électricité dans la commune. Comme le suggère la carte de Belleyme présentée dans la page suivante, le paysage de la commune est resté assez stable depuis la fin du XVIII^{ème} siècle. La route de la vallée, le tracé de l'ancien chemin romain, ainsi que la présence de la plus part des hameaux ont en effet perduré.



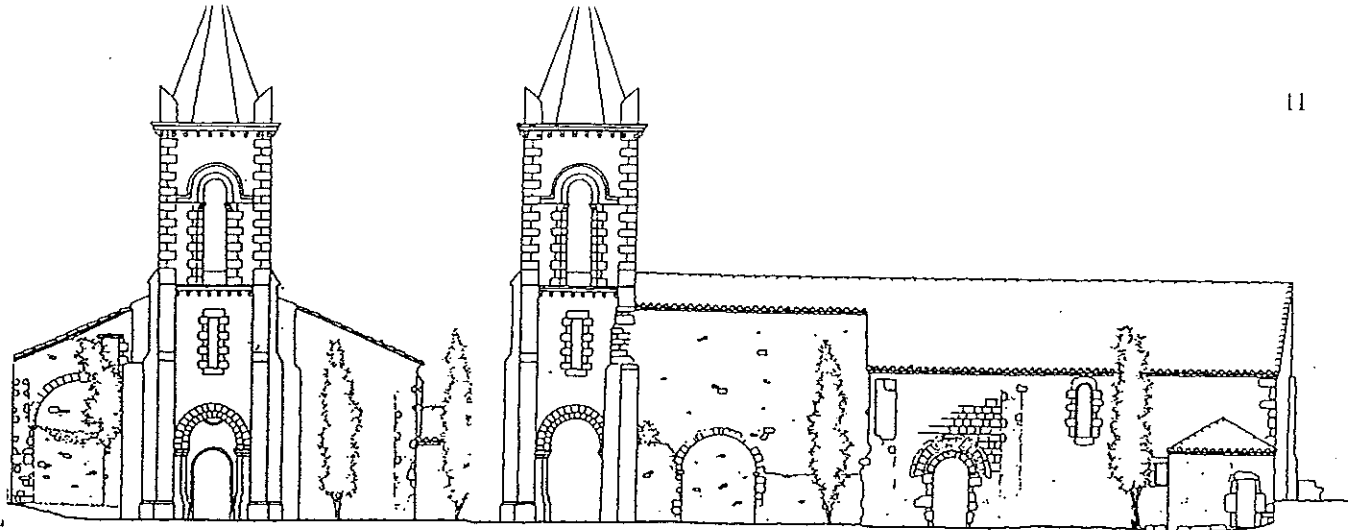
Carte de Belleyme 1785 - Extrait



L'ancienne collégiale

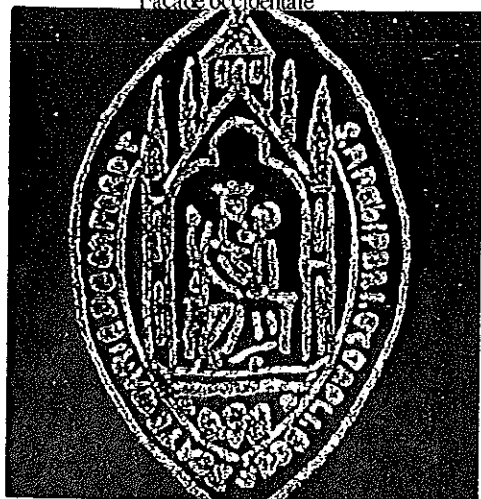
Eglise romane du XI^{ème} siècle, Notre-Dame de l'Assomption de Capdrot est une collégiale dont l'importance était soulignée par la présence d'un chapitre de chanoines. Ceux-ci obéissaient à la règle de Saint-Augustin. L'église comporte trois nefs terminées en absides que cache à l'extérieur un mur plat légèrement caréné. Une crypte s'ouvre sous une des absidioles latérales. Le clocher actuel a été bâti en 1877 à la place d'une tour romane qui avait été incendiée.

La collégiale de Capdrot, qui est restée depuis le XIII^{ème} siècle un lieu de pèlerinage pour les Monpaziérois, doit maintenant être restaurée et mise en valeur dans son environnement paysager. De plus une campagne archéologique permettrait peut-être de retrouver des vestiges de la vie religieuse de Capdrot au moyen âge, vestiges dont certains (maison canoniale jouxtant l'église et cimetière, en particulier) étaient encore visibles à la fin du siècle dernier suivant l'état des communes dressé en 1885 par l'abbé H. Brugière. Des recherches attentives permettraient peut-être de retrouver aussi l'authentique Vierge Noire de Capdrot dont on peut voir aujourd'hui dans l'église une copie approchée.

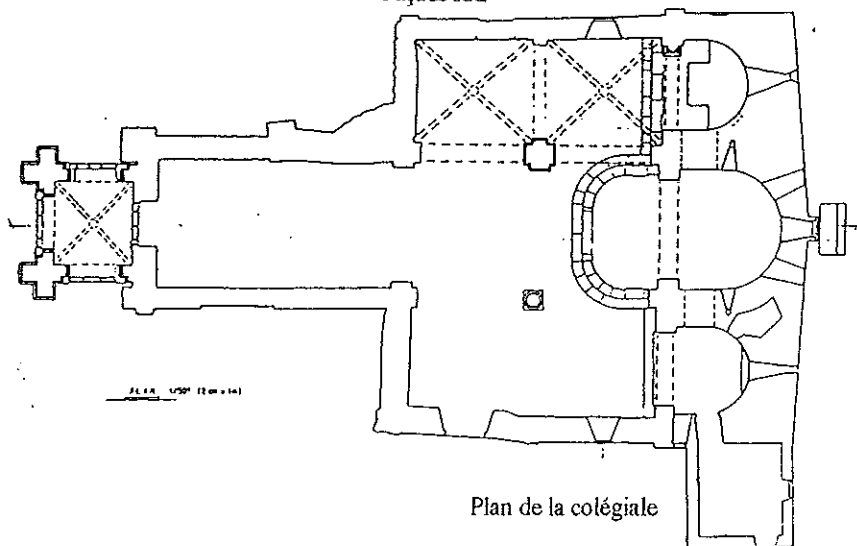


Façade occidentale

Façade sud



Le sceau de la ville

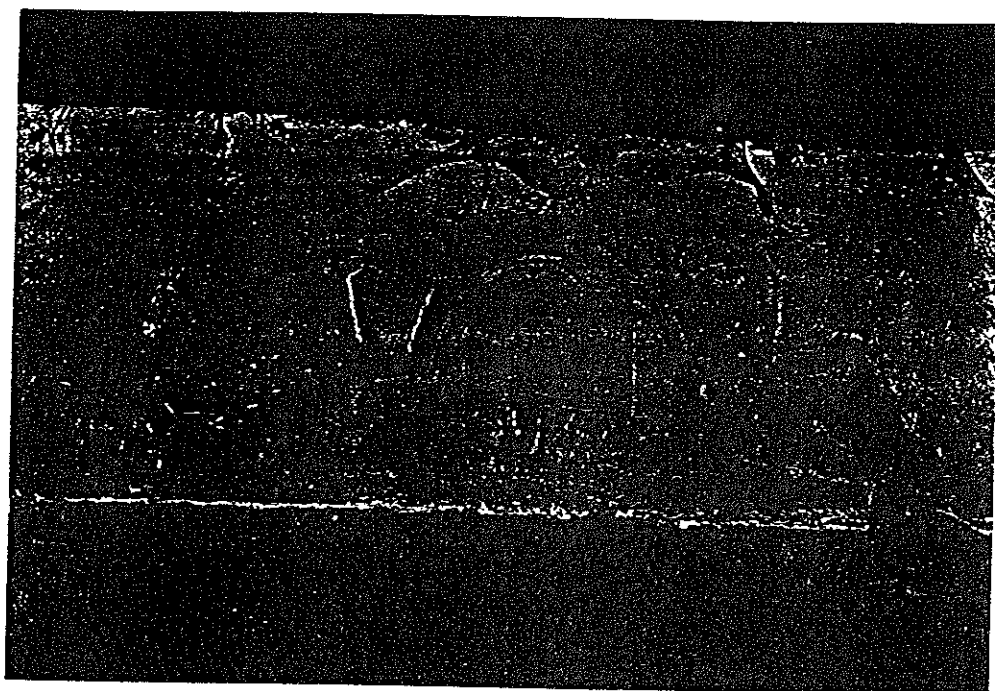
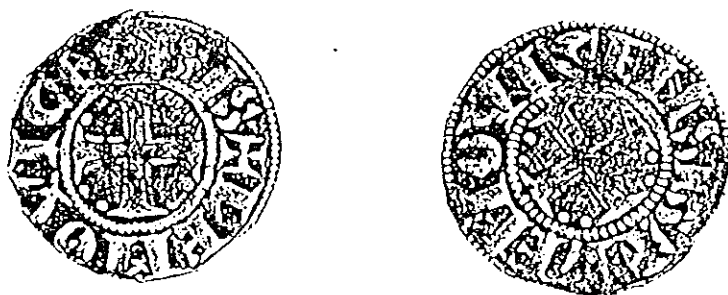


Plan de la collégiale

En 1990, des pièces de monnaie ont été découvertes dans la crypte située dans la travée sud de l'église. Ce souvenir, à fleur de sol, est un témoignage de l'intérêt que pourrait sans doute avoir la mise en oeuvre d'une campagne archéologique.

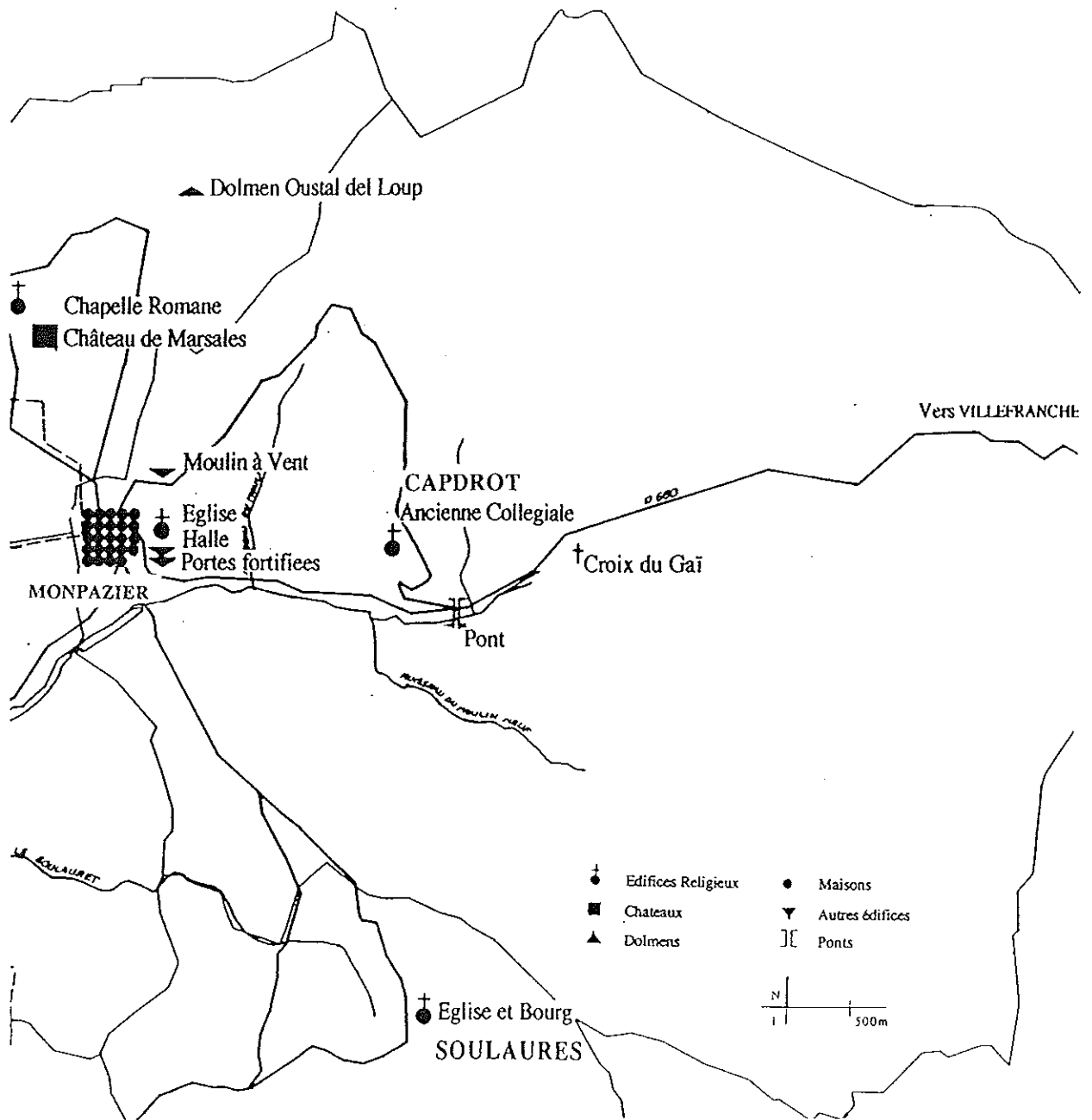
En 1991, nouvelle découverte. En enlevant un plafond de plâtre sur lattes de châtaignier situé au dessus de la crypte, des peintures anciennes ont été mises au jour. Il pourrait s'agir d'une "litre" qui pourrait être antérieure au XVIème siècle, cette partie de l'église ayant été épargnée par l'incendie de 1589.

Reproduction des pièces de monnaies trouvées dans la collégiale

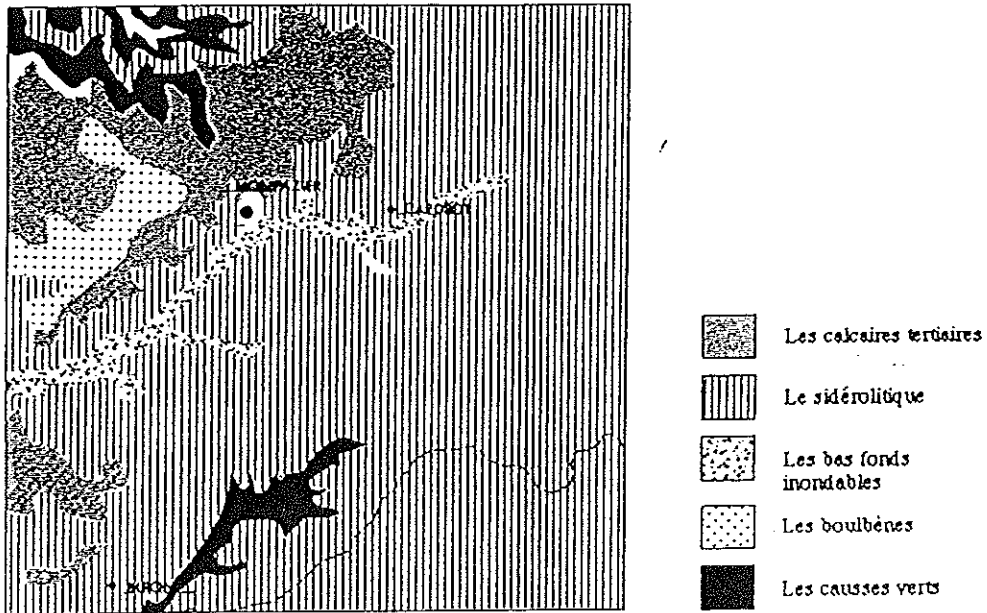


Reproduction de la litre découverte dans la collégiale.

Edifices remarquables et monuments protégés au titre des M.H



Nature des sols



Approche globale du paysage

L'origine géologique des sols fait apparaître trois zones bien délimitées :

- Les bas-fonds inondables de la vallée du Dropt. Difficiles à cultiver, ces terres trop humides au printemps s'assèchent vite en été. Leur vocation est la culture, la prairie et la plantation de peupliers.
- Les plateaux de calcaire recouverts de placages sidérolithiques où se développe une forêt très humanisée avec cultures en tunnel et prairies.
- Les calcaires tertiaires, favorables aux vergers et aux cultures céréalières ou maraîchères et qui marquent l'approche nord-ouest de la commune.

Morphologie du site

Le paysage est modelé entre les points d'altitude 166 et 270m. Le relief est structuré par le cours du Dropt de part et d'autre duquel s'organisent les différentes unités du paysage.

La vallée du Dropt

Depuis sa source jaillie au lieu-dit Lafont de Bonnefon, le Dropt s'écoule dans une vallée qui devient vite très ouverte. Le long de la vallée se succèdent des collines aux versants arrondis et des petites combes pentues pouvant accuser des dénivelées de 50 à 60 m. Ces combes sont recouvertes d'une végétation souvent très riche. Des vestiges trouvés sur ce site justifient qu'y soit protégée une zone archéologique.

Dans cette unité paysagère très sensible, chacun des éléments qui la constitue devra être géré avec beaucoup d'attention. En particulier il s'agira :

- D'éviter que ne se développe d'une part un habitat isolé dont l'impact visuel est dans ce site très fort, et d'autre part des activités nécessitant des aménagements trop importants. Cet espace doit rester le "sanctuaire" naturel du Grand site.
- D'éviter, le long des rives du Dropt, la création de peupleraies fermant les vues sur la vallée.

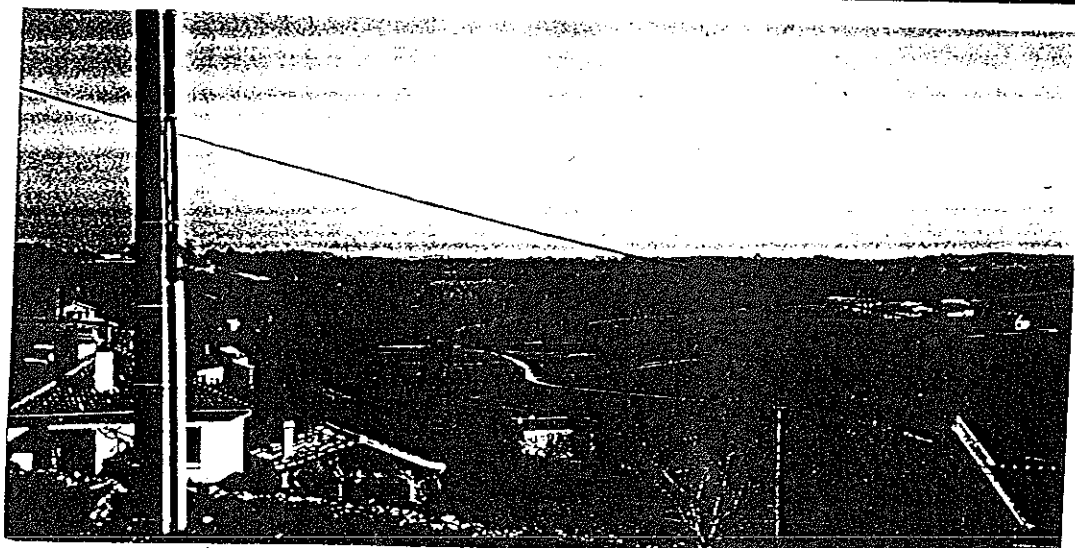
Les plateaux

Les plateaux forment, à la cote 250m, la limite du cours du haut Dropt, tandis que des lignes de crête moins élevées ondulent à l'ouest et au sud de la commune. Sur ces plateaux trois unités paysagères se développent :

- L'ensemble forestier qui couvre la majeure partie de la commune.
- Le "balcon", enserré de boisements, où s'est développé le bourg de Capdrot. Cet espace domine la vallée avec des vues intéressantes sur les combes ou sur des horizons plus lointains.
- Les secteurs d'approche du bourg où commencent à se mêler agriculture et urbanisation.

La Z.P.P.A.U.P englobe ces différents paysages à l'intérieur d'une limite naturelle marquée par "le bassin du haut Dropt". Ces paysages sensibles, soit par la qualité de leur environnement naturel (paysages de vallée ou de forêt), soit par la pression foncière qu'ils peuvent subir (secteurs d'approche des bourgs) devront être protégés, mis en valeur et conservés dans leur diversité.

Vue depuis le bourg de Capdrot vers la vallée du Dropt.



Vue de la vallée du Dropt depuis la bastide de Monpazier

La forêt paysanne

Développée sur les plateaux, la forêt couvre 59% de la superficie de la commune. Elle est dominée par la série du chêne pédonculé associé au châtaignier, au charme et par endroit au merisier. Ces peuplements ont été enrichis localement de pins maritimes et de pins Douglas dont le développement devra être limité aux seuls terrains qui leur sont propices.

Déboisée de façon ponctuelle pour permettre le développement de l'agriculture et d'un habitat dispersé, la forêt -espace agro/sylvicole- fournit encore la presque totalité des emplois. Cependant, du fait des intempéries et des maladies, elle a beaucoup souffert ces dernières années.

Ce territoire forestier présente aujourd'hui une succession d'espaces fermés -boisements denses- et d'espaces ouverts -champs cultivés ou laissés en prairie que ponctuent parfois de grands arbres, chênes ou châtaigniers, isolés ou en bouquets-.

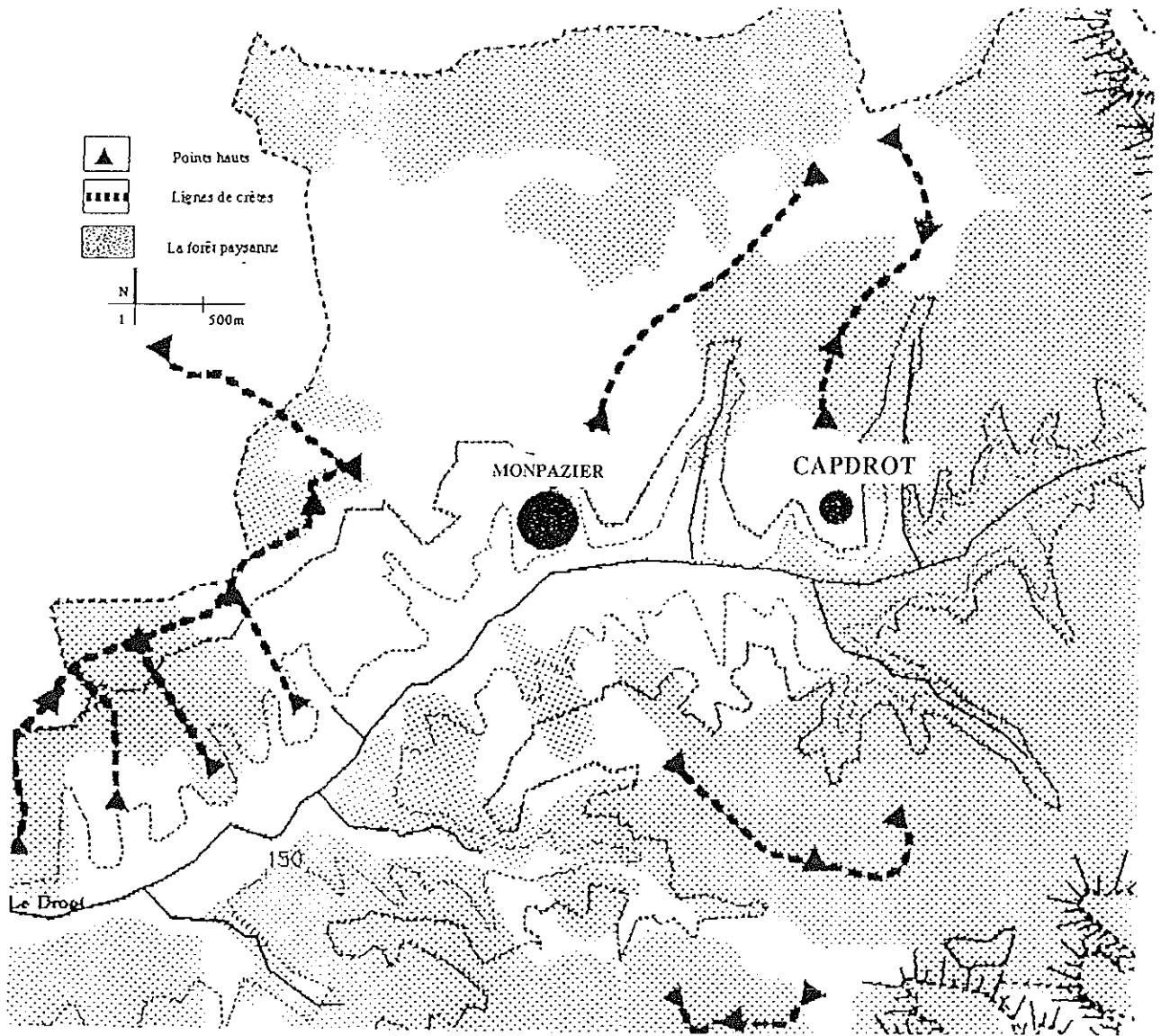
Dans ce système bois/clairières, des hameaux se sont "essaimés". On note toutefois une certaine dévitalisation de ces ensembles bâtis qui, comptant auparavant cinq à six familles, n'en regroupent le plus souvent maintenant qu'une ou deux.

Espace de production jadis fortement marqué par l'exploitation du châtaignier qui était exempté de dîme, Capdrot est restée une "forêt exploitée" (bois de chauffe et de menuiserie), mais aussi une "forêt paysanne" (agriculture et champignons).

Mémoire vivante de toute une culture paysanne et élément majeur du patrimoine de la commune, cet espace peut devenir aujourd'hui "forêt touristique" capable d'accueillir ceux qui cherchent à la découvrir. Pour cela il est nécessaire de :

- sauvegarder l'harmonieux équilibre que la forêt offre entre paysages ouverts ou fermés;
- éviter la construction de maisons disséminées au hasard d'opportunités foncières sans lien organique avec l'espace environnant, et favoriser la réalisation d'un "habitat groupé" à proximité immédiate des hameaux existants;
- préserver la diversité des essences qui la composent (châtaignier en particulier) et de limiter la plantation des pins;
- mettre en valeur une agriculture capable de la faire vivre.

Lignes du relief et couverture forestière



Perspectives et vues lointaines

Les différentes unités paysagères qui viennent d'être présentées organisent l'espace de la commune et en font toute sa richesse. Des cônes visuels permettent de relier les unités entre elles et d'ouvrir le site vers l'extérieur.

En arrivant sur le bourg

Au nord, ouverture visuelle sur l'église et sur une silhouette du bourg. C'est ici que le "village" est vraiment perceptible. Au sud, lorsque l'on arrive de la vallée, découverte du bourg et de la collégiale au sortir des boisements.

Depuis le bourg

Implanté dans un espace semi-fermé, le bourg offre une succession de points de vue vers la forêt, la vallée et vers la bastide de Monpazier aperçue dans un plan lointain de feuillages. Le clocher forme dans le village un point d'appel, et de rappel, de son identité.

Le long de la vallée

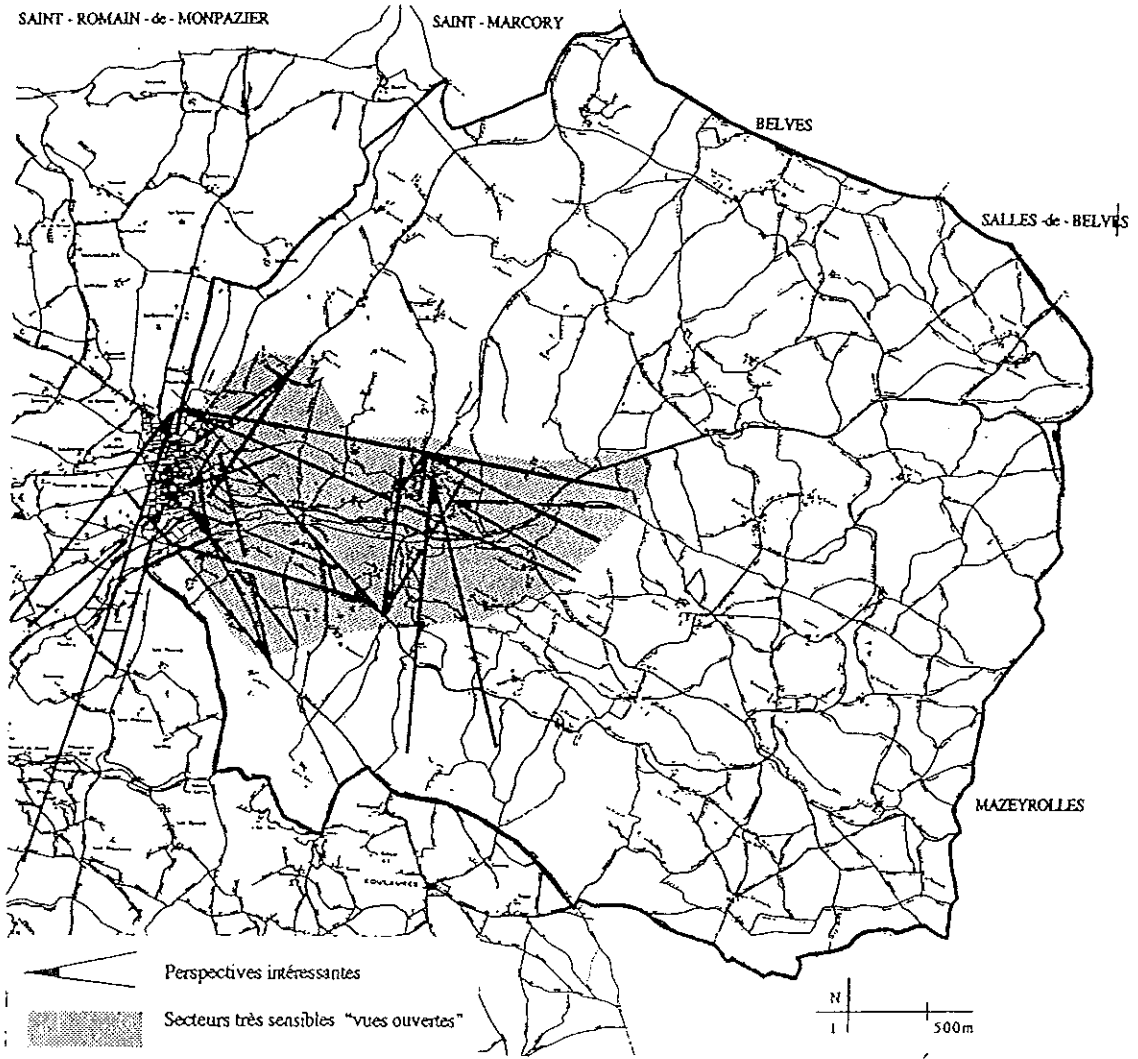
Depuis les versants sud de la vallée, très exposés aux vues, on embrasse tout le paysage du Dropt. Puis à l'ouest de la commune, le site qui entoure la bastide devient écrin. Site particulièrement sensible, la combe du Petit ruisseau doit non seulement être mise en valeur sur son versant est situé en vis-à-vis de la bastide, mais aussi réhabilitée en améliorant l'impact visuel de la construction qui en colonise le fond. A terme celle-ci devrait disparaître.

Sur la butte du Moulin-à-Vent

Cette butte offre des vues lointaines très attrayantes :

- vues lointaines sur Biron, château magique surgi du paysage, et sur le clocher de Monpazier et de Capdrot, troisième terme de la composition du Grand site. A l'horizon, plateaux et boisements qui composent l'ensemble du Grand site;
- côté opposé à Monpazier, le paysage est harmonieusement marqué au loin par les silhouettes de la chapelle et du château de Marsalès.

Principaux points de vue et secteurs sensibles



Les entrées dans le bourg



L'entrée depuis la vallée

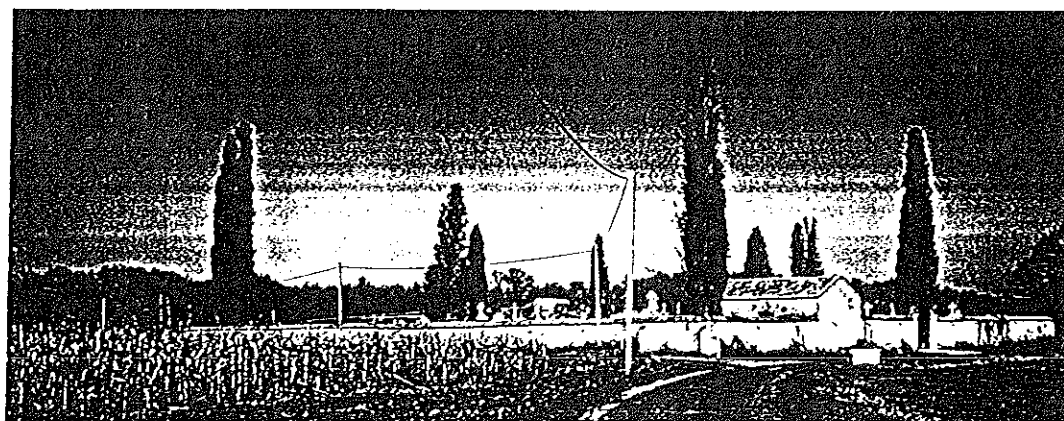
En arrivant au sud de Capdrot, le clocher de l'ancienne collégiale est un repère. Au premier plan des talus en prairie qui ne doivent pas être construits. Des bâtiments agricoles annoncent le caractère très rural du village. Il faut noter que la présence d'un tennis trop "minéral" devra, dans ce contexte, être atténuée par une végétation rampante plantée sur les bas-côtés du court.

L'entrée nord

Côté nord, perception de la silhouette du village. Une tourelle édifée au début du siècle se détache. Le secteur situé entre le cimetière et le bourg ayant vocation à accueillir une partie de l'extension de Capdrot, devra être aménagé dans la trame des chemins existants et en composant avec les éléments du paysage.

Lorsque l'on quitte Capdrot, aux lignes horizontales du bourg répondent les accents verticaux des cyprès du cimetière. Il est souhaitable que ces cyprès soient maintenus, entretenus et lorsque cela est nécessaire replantés.

Vue vers le village



Vue vers le cimetière

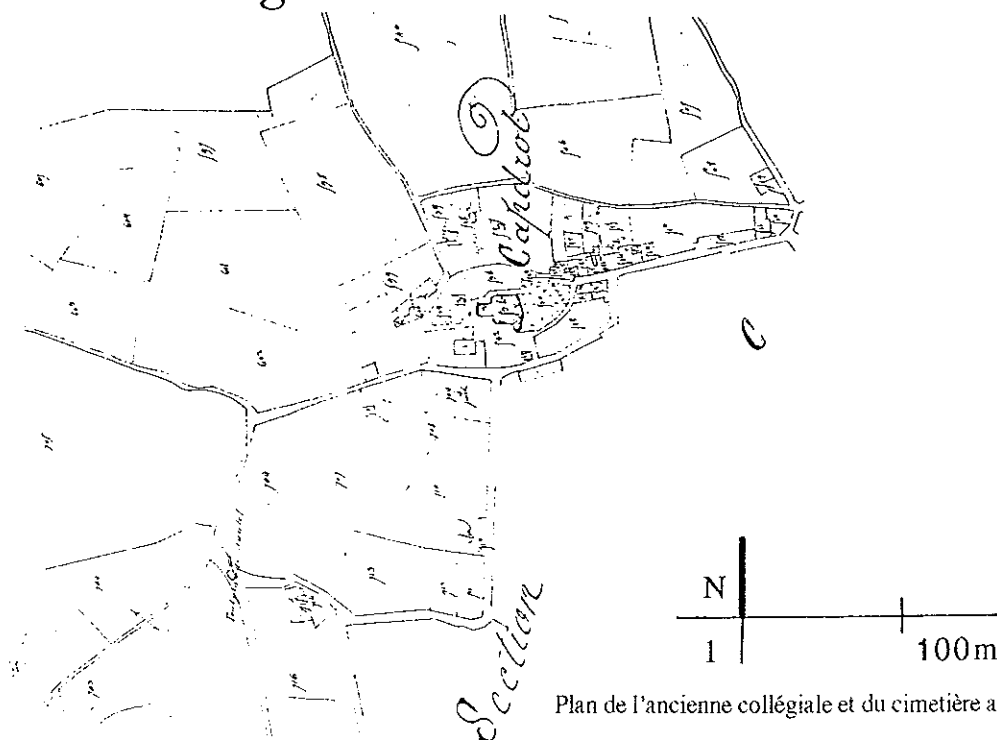
Le clocher et le verger de noyers



Vue depuis Le Danty vers l'ancienne collégiale

Cette perspective est très caractéristique de Capdrot. Ici, le clocher de la collégiale qui compose avec les espaces laissés naturels, est rappel de l'identité du bourg. Il est aussi "axe", entre quelques maisons disséminées dans un verger de noyers et la "rue" qui évoque le bourg.

3 - Bourg et hameaux



Plan de l'ancienne collégiale et du cimetière attenant - Vers 1830

Le bourg de Capdrot

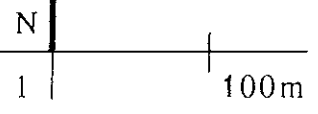
Au début du XIX^{ème} siècle, Capdrot était comme aujourd'hui constituée de quelques maisons bâties en continuité le long de la voie qui menait à la collégiale. En fond de perspective de cette "rue", le cimetière accolé au chevet de l'église formait tampon entre le bourg et la collégiale.

Aujourd'hui dans ce bourg resté très rural, quelques images urbaines plus fortes méritent d'être soulignées et mises en valeur :

- la collégiale et ses abords;
- la "rue" du village;
- le Danty. L'originalité de la composition du bourg qui comprend deux hameaux bien séparés, Capdrot et le Danty, mérite d'être soulignée. D'autant plus que ces deux hameaux souhaitent conserver, aujourd'hui encore, cette singularité.



Cadastré de 1991
 Le bourg de Capdrot et le hameau du Danty



Les abords de la collégiale

La collégiale devant laquelle se dégage un parvis peut être un point d'animation plus fort dans le bourg. Un beau tilleul et "l'arbre de la lumière" marquent cet espace.
Ce parvis devra être structuré par des plantations et un aménagement au sol qui mettront en valeur l'entrée dans le bourg depuis la vallée, ainsi que le bas-côté de l'église.
Une véritable "entrée" dans l'église qui tourne actuellement le dos au village, devra être retrouvée.



Vue depuis le bourg vers le chevet de la collégiale

La vue donnée ci-dessus, vue depuis le bourg vers le chevet de la collégiale, devra être aussi mise en valeur dans le cadre d'un aménagement plus global. La question pourra alors se poser de savoir si l'église doit être "perçue" -au bout d'une perspective fermée par un bâtiment qui serait de qualité-, ou bien si celle-ci doit être "vue" -dans une perspective très ouverte-.

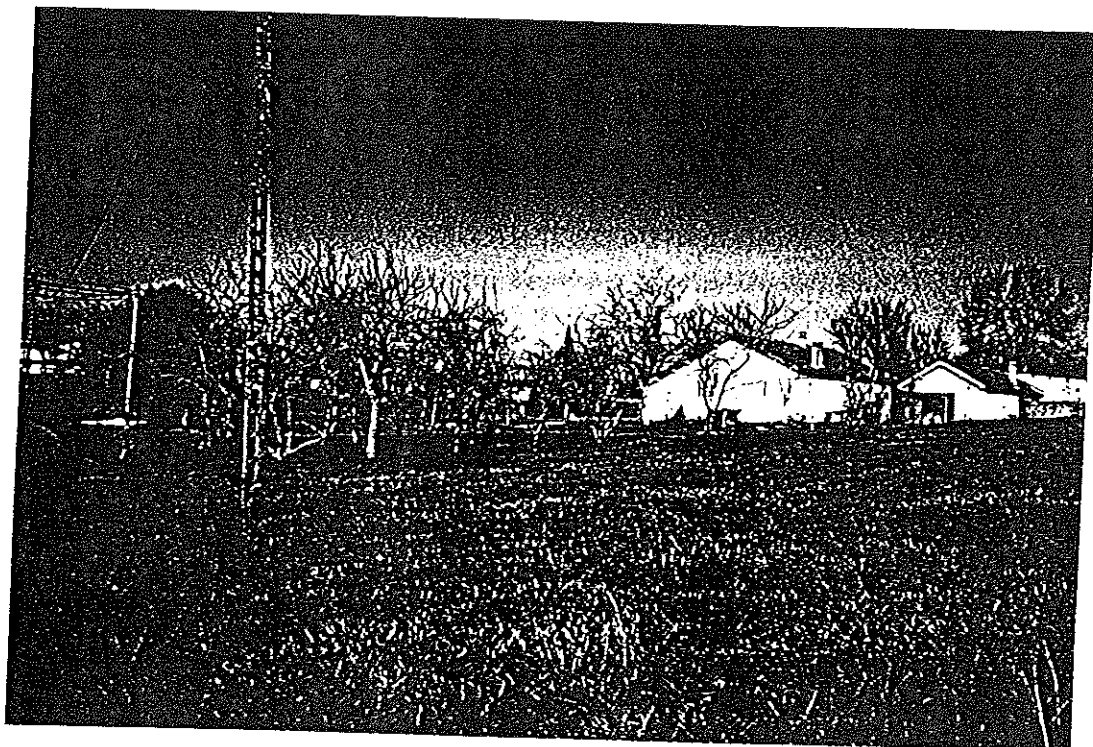


Vue du bourg de Capdrot vers la Mairie

La "rue"

Aménagée d'un côté seulement de la voie, la rue de Capdrot est constituée d'une simple série de maisons aux caractères assez homogènes. Plusieurs de ces constructions durent être construites à la fin du XVIIIème siècle. Cet ensemble fait face à une prairie où l'on envisage la réalisation d'un nouvel ensemble de maisons de bourg qui reprendront, en les actualisant, les caractères des maisons existantes (en particulier hauteur, continuité, ...).

Cet aménagement renforcera l'unité du bourg et la liaison entre la collégiale, la mairie et la salle polyvalente. Un mail accompagné d'un parc de stationnement reliera ces deux pôles. Des percées visuelles vers le verger seront maintenues.



Le Danty

Coupé du bourg par une vaste prairie et une "noyeraie", le Danty se démarque de manière très volontariste de Capdrot. Quelques maisons accolées, des bâtiments agricoles et quelques constructions isolées forment l'ensemble du Danty. En contrebas, les pentes boisées d'un escarpement dominant la vallée du Dropt doivent être strictement protégées.

Entre les deux bourgs un espace naturel planté de vergers et de noyers devra être sauvegardé pour conserver cette double identité de Capdrot et du Danty.

Un parc de stationnement, en herbes, aménagé le long de la voie qui relie le Danty à la collégiale pourrait résoudre le problème de l'accueil saisonnier des visiteurs.

Les constructions qui seront réalisées le long de la voie qui relie Le Danty au Pesquier, et à Capdrot, devront conserver des vues lointaines dégagées vers les vallées, vers la collégiale et l'axe visuel qui permet de découvrir, depuis un bouquet de pins, la silhouette de Monpazier.

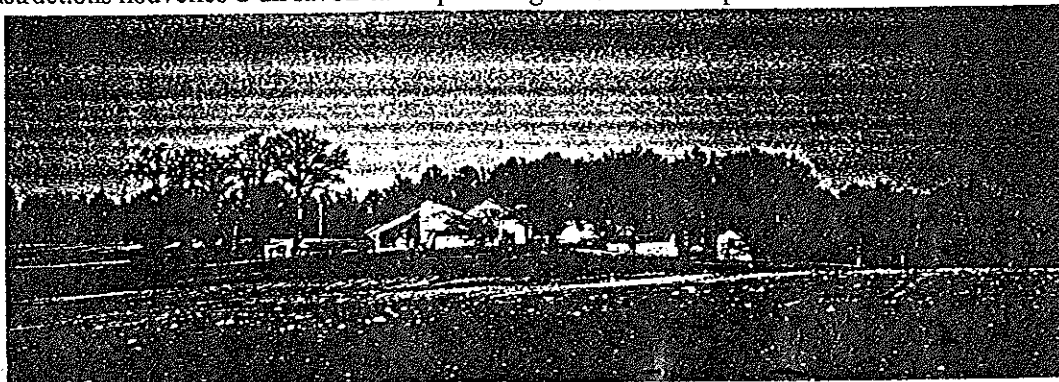
Les écarts

L'implantation des hameaux disséminés dans l'espace rural est le plus souvent remarquable.

Ces hameaux, dont la silhouette épouse la butte sur laquelle ils sont construits, constituent des ensembles très homogènes où relief, végétation et matériaux s'harmonisent parfaitement. Ils risquent d'être dénaturés par des constructions nouvelles isolées venant perturber leur approche, ou bien par des aménagements irrespectueux de leur environnement : une route trop large, des mouvements de terre qui n'épousent pas la ligne de pente, une clôture isolant brutalement une maison de l'ensemble bâti auquel elle appartient, une toiture trop haute ou une façade d'une couleur trop blanche ...

Le plus souvent ces groupements de maisons -habitations, fermes ou hangars agricoles- sont implantés en antenne à distance de la route qui les dessert. Toute forme d'urbanisation nouvelle devra s'appliquer à retrouver cette disposition dont l'intérêt est indéniablement plus grand que celui d'un ruban de constructions isolées égrenées le long d'une voie : consommation moindre de l'espace, intégration plus aisée dans le site, discrétion plus grande des interventions.

Ce sont essentiellement les matériaux traditionnels utilisés dans la construction et leur mise en oeuvre qui contribuent à l'harmonie du paysage de la campagne de Capdrot. C'est pourquoi, il est souhaitable de toujours privilégier la réhabilitation de constructions existantes, ou bien de s'inspirer pour les constructions nouvelles d'un savoir faire qui a longuement fait ses preuves.



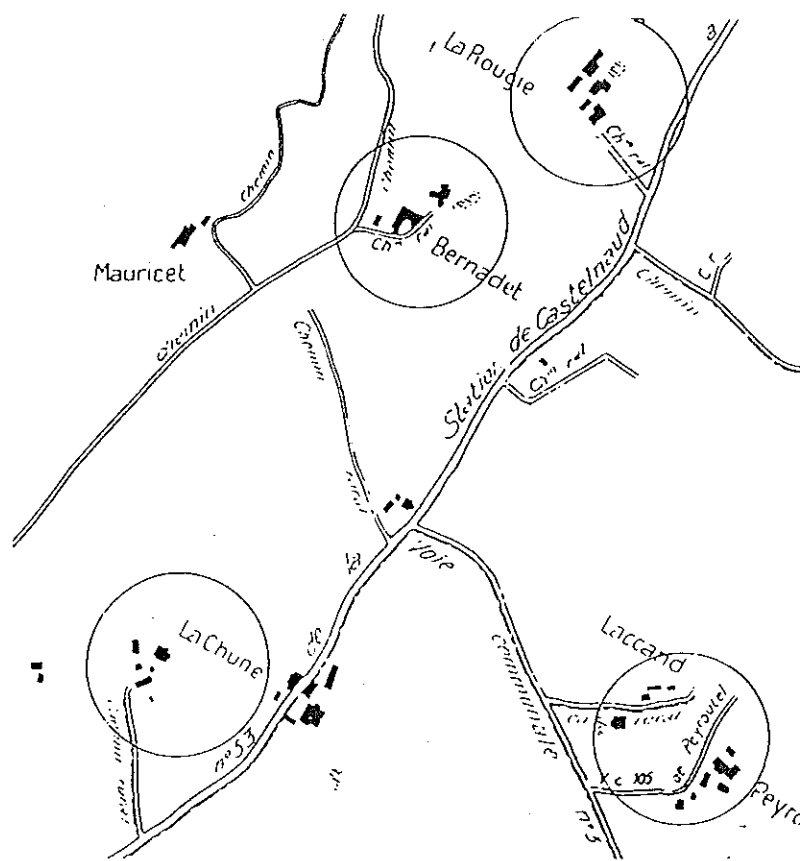
Ferme et demeure à Lauzerte

Ensemble bâti à Bonnefon



Ensemble bâti à Facherville

Exemple de quelques hameaux disposés "en antenne" sur la commune de Capdrot - TA du cadastre 1991



Le plus souvent ces groupements de maisons -habitations, fermes ou hangars agricoles- sont "implantés en antenne" à distance de la route qui les dessert. Toute forme d'urbanisation nouvelle devra s'appliquer à retrouver cette disposition qui présente l'intérêt :

- d'éviter que les secteurs naturels ne soient "mités" par un développement anarchique de constructions disposées au gré des opportunités foncières;
- d'éloigner les zones d'habitations des voies dont la circulation aujourd'hui plus intense peut apporter des nuisances (bruit, danger pour les enfants, danger aux entrées et sorties des véhicules automobiles ...).

4 - La Z.P.P.A.U.P de Capdrot

PERIMETRE DE LA Z.P.P.A.U.P

A partir de l'analyse menée sur la commune qui prend en compte l'ensemble des espaces sensibles de la commune, un périmètre a été défini pour la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de Capdrot qui s'étend sur une partie seulement du territoire communal. Ce périmètre correspond à la limite géographique du bassin versant du Haut Dropt.

La Z.P.P.A.U.P comprend 5 secteurs délimités en fonction de leur intérêt architectural, urbain et paysager :

- ZP1 - Le bourg et les immeubles d'intérêt architectural ou urbain
- ZP2 - Patrimoine naturel boisé, clairières et hameaux situés dans ce secteur
- ZP3 - Patrimoine naturel des vallées et hameaux situés dans ce secteur
- ZP4 - Espaces agricoles protégés et hameaux situés dans ce secteur
- ZP5 - Extensions urbaines protégées et hameaux situés dans ce secteur

LISTE DES EDIFICES OU ELEMENTS D'INTERET SUR LA COMMUNE DE CAPDROT

Tous les édifices ou éléments d'intérêt sont repérés sur le document graphique annexé au dossier de Z.P.P.A.U.P. Dans le but de conserver la mémoire du patrimoine de la commune, ils font l'objet d'une protection spéciale. Il est recommandé de les entretenir et de les mettre en valeur.

1 - Patrimoine archéologique

1.1 Zones sensibles. Conformément au décret n°86-192 du 5 Février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme et de l'article R-111.3.2 du code de l'urbanisme, le Service régional de l'archéologie devra être saisi pour avis

démolir, de tout projet de travaux susceptibles d'affecter le sous-sol dans les zones sensibles dont la liste suit :

EGLISE - VESTIGES MEDIEVAUX
 BONNEFON - MOTTE CASTRALE MEDIEVALE
 LE CONTE - VILLAGE ABANDONNE
 LES VIGNES DU GAI - SEPULTURES MEDIEVALES

Vestiges préhistoriques

LE MOULIN-A-VENT	LES TAILLADES	LES FONTANELLES	LE BEROY	LE PECH DEL RAT
BARSALIO	JOULIEUX	FACHEREUILLE	LA LENOTTE	LES PLACES.

Vestiges médiévaux, meules

LE ROC POINTU	LE ROC MICHEL
---------------	---------------

1.2 Cette liste de secteurs sensibles ne peut être considérée comme exhaustive. Elle ne fait mention que des vestiges actuellement repérés. Des découvertes fortuites en cours de travaux sont possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de vestiges qui serait alors sanctionnée par la législation relative à la protection du patrimoine archéologique (article 257 du code pénal et loi du 15 juillet 1980), le Service régional de l'archéologie d'Aquitaine devra être impérativement prévenu, conformément aux dispositions de la loi validée du 27 septembre 1941.

2 - Autres éléments du patrimoine

PUYFERMIER - FERME TEMPLIERE
 LA ROUGIE - MAISON PERIGOURDINE
 PEYRECOURT - PIERRE LEVEE
 PEYCHEGUT - RUINES D'UN CHATEAU MEDIEVAL
 TERTRE DU JUGE - ANCIEN TERTRE DRUIDIQUE
 GAI - CROIX DES PESTIFERES
 LA CLAUSADE - DEMEURE
 DROT - PONT DE CANOLE
 LAUZERTE - DEMEURE
 CASTEL- MERLE - DEMEURE
 CAPDROT - L'ARBRE DE LA LUMIERE
 CAPDROT - LE CIMETIERE
 CHEMINS HISTORIQUES : LE GRAND CHEMIN
 CHEMIN DE PROCESSION

Ce document a été établi par

C. et D. Dryjski Architectes 29 quai de l'Horloge 75001 Paris tél 43 25 77 81

L'analyse paysagère a été faite par

A. Pestourie Paysagiste 28 rue Talleyrand-Périgord 24000 Périgueux tél 53 08 70 34
Monpazier-Capdrot-Gaugeac-Marsalès, Etude paysagère, 1990

Cartes :

p 6, p 14, p 18, A. Pestourie Paysagiste

Dessins :

p 11, Relevé de la collégiale, M. Raffi Architecte

p 11, Extrait de la "Sigillographie du Périgord". Planche V N°9 - D'après Dr L'Honneur,
Le canton de Monpazier, 1937

Sources documentaires :

Dr L'Honneur, Le canton de Monpazier, 1937

H. Brugière, L'ancien et le nouveau Périgord, Le canton de Monpazier, 1885

A. Sadouillet-Perrin, G. Mandon, Pélerinages en Périgord, Ed. P. Fanlac

A. Vincent, Toponymie de la France, Ed. G. Monfort

Ab. Labat, La collégiale de Capdrot, Bull. soc. hist. archéol. Périgord, T2, 1875

Ab. Monmont, La collégiale de Capdrot, Bull. soc. hist. archéol. Périgord, T13, 1886

Antiquités de Vésone, T1, Périgueux, Ed. F. Dupont

Septembre 1993

